

Le droit à l'avortement a 40 ans et il est toujours à défendre !

Le 17 janvier 1975, la loi Veil, en légalisant l'avortement, a permis à des millions de femmes de voir reconnaître un droit fondamental, de mettre fin aux avortements clandestins et aux milliers de décès... Cette loi résulte de fortes mobilisations (manifestations de rue, procès dit de Bobigny, manifeste des 343...), qui ont obligé le gouvernement de l'époque à répondre favorablement au droit à l'avortement.

Cet acquis reste fragile et nécessite notre vigilance à l'heure où les intégrismes de tout poils et l'extrême-droite catholique attaquent ce droit : commandos et manifestations anti-IVG, tentatives de donner un statut social et juridique à l'embryon... Les gouvernements successifs participent également à la remise en cause de ce droit, à travers leurs politiques libérales (loi HPST : Hôpital, Patient, Santé, Territoire), dégradant ainsi l'accès à l'avortement et les conditions dans lesquelles il est pratiqué. Comme tous les sujets touchant à la sexualité et la famille, le droit à disposer de son corps est ciblé par les tenants de l'ordre moral ou religieux, où le rôle des femmes est réduit à un « rôle maternel ».

En cédant aux réactionnaires, en abandonnant les ABCD de l'égalité, le gouvernement conforte leurs idées alors qu'il convient au contraire de développer tout ce qui participe à l'égalité !

Toutes ces attaques participent à fragiliser le droit à disposer de son corps.

**En avant toutes et tous !
manifestation nationale à Paris le
17 janvier
Bastille – 14h30**

Vous trouverez avec ces liens l'[appel unitaire](#) et celui de l'[Union syndicale Solidaires](#).